

CARDAILLAC

LA PETITE VOIX DE CARDAILLAC

JANVIER 2026 | NUMERO 5

VOEUX A LA POPULATION

En ce début d'année, la municipalité vous présente ses vœux les plus sincères de santé, de bonheur et de réussite pour les mois à venir. Que cette nouvelle année soit placée sous le signe du partage, de la convivialité et de la solidarité qui font aussi la richesse de notre commune.

À cette occasion, vous êtes chaleureusement conviés à la cérémonie des vœux qui se tiendra **le dimanche 25 janvier à partir de 11 h, à la salle des fêtes**. Ce moment sera l'occasion de se retrouver, d'échanger, de présenter les projets à venir et de partager ensemble le traditionnel pot de l'amitié.

La municipalité sera heureuse de vous y accueillir nombreux pour commencer l'année dans un esprit convivial et collectif.

RECENSEMENT :

NOTRE COMMUNE RÉALISE CETTE ANNÉE LE RECENSEMENT DE SA POPULATION.

Cela permet de mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi pouvoir anticiper le développement de projets. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 15 janvier, jusqu'au 14 février.

Madame Armelle SIMON, notre secrétaire de mairie est la coordinatrice du recensement et deux agents recenseurs ont été recrutés par la commune, il s'agit de **Madame Lucile GRUNTZ** et **Madame Amandine RAMIS**.

Ces agents vous fourniront une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, cela permet aussi de minimiser le risque d'erreur. C'est également plus économique pour la commune, avec moins de formulaires imprimés.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier peuvent donc vous être remis par l'agent recenseur à votre demande. Mais nous vous proposons également de venir faire votre recensement en ligne à la mairie en prenant rendez-vous auprès de notre secrétaire par téléphone, au 0565401432.

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

- Déterminer la participation de l'État au budget de la commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante. Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

- Définir le nombre d'élus au conseil municipal.

- Identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site : le-recensement-et-moi.fr.

RÉSEAU :

DISSIMULATION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET TÉLÉCOMS AU PRÉ DEL PRIEU

La commune engage, à partir du mois de janvier, un important chantier de dissimulation des réseaux électriques et de télécommunications. Ce projet vise à améliorer durablement le cadre de vie, la sécurité et l'esthétique du village, tout en modernisant les infrastructures existantes.

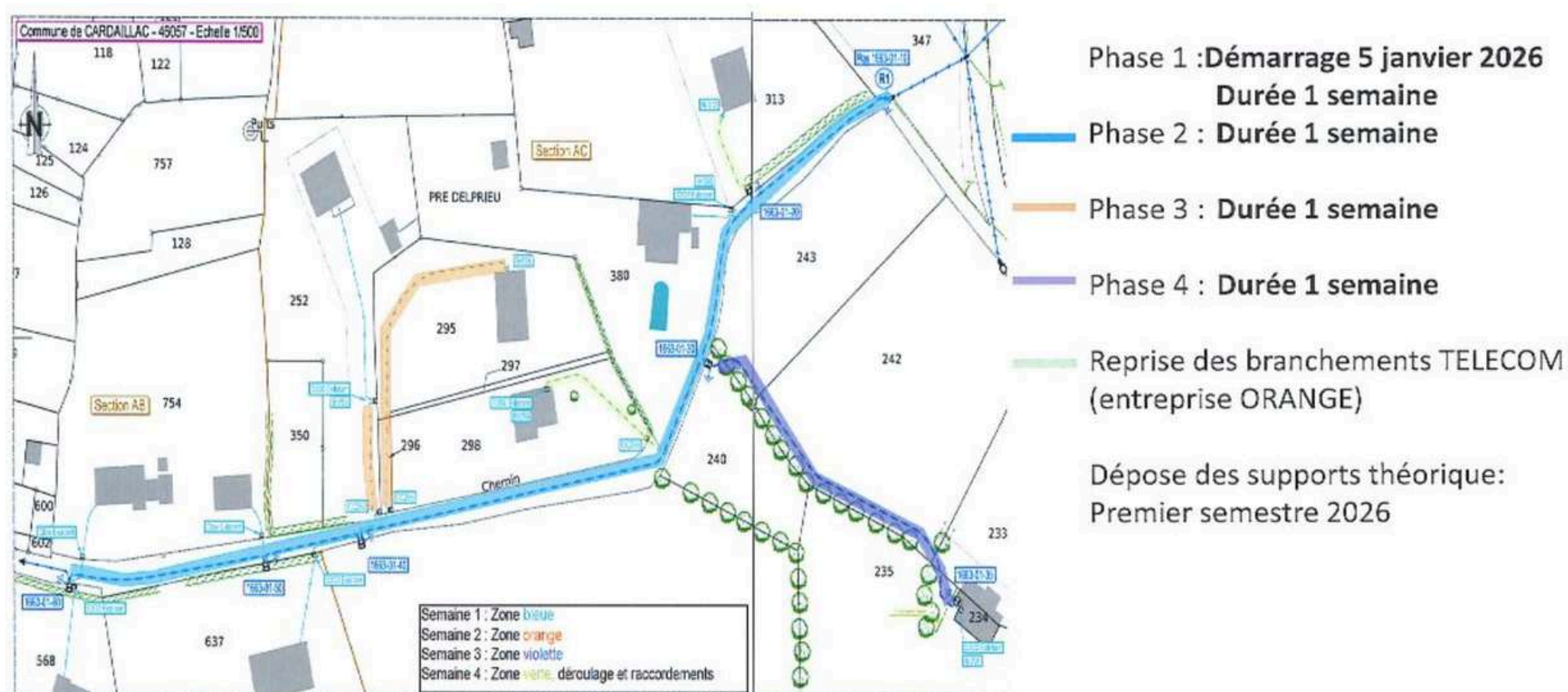
Les travaux, comprennent la pose de 340 mètres de réseau électrique souterrain, la reprise de 9 branchements électriques en souterrain, la dépose de 310 mètres de réseau aérien ainsi que de 9 poteaux béton. En parallèle, 560 mètres de réseau télécom souterrain seront installés. La rénovation de l'éclairage public est, quant à elle, assurée par Le Grand Figeac.

Plusieurs acteurs interviennent sur ce projet : la mairie, Le Grand Figeac (rénovation de l'éclairage public), la FDEL - Fédération Départementale d'Énergie du Lot, le bureau d'études CETERC, ainsi que l'entreprise EIFFAGE, chargée de la réalisation des travaux.

Le planning prévisionnel prévoit un démarrage du chantier à partir du 5 janvier. Les travaux seront organisés en cinq phases, dont les phases 1 à 4 auront une durée d'environ une semaine chacune (se reporter au plan pour le détail des zones concernées).

Concernant l'impact sur la circulation, certaines portions de route seront temporairement barrées durant les travaux. Toutefois, l'accès aux riverains sera maintenu, avec une réouverture systématique en soirée. L'accès aux habitations sera assuré autant que possible grâce à la mise en place de plaques métalliques et de remblais provisoires. La zone de stockage du chantier sera installée sur le parking camping-car.

La commune remercie par avance les habitants pour leur compréhension face aux désagréments temporaires liés à ce chantier, qui s'inscrit dans une démarche d'amélioration durable du cadre de vie et des équipements publics.



VOS SAPINS :

La commune remercie chaleureusement toutes celles et ceux qui ont décoré les sapins achetés par la mairie, et adresse un remerciement tout particulier à la personne qui en a "adopté" un juste pour chez elle... preuve qu'il était vraiment trop beau pour rester dehors !



JANVIER 2026

ARTICLES SOPHIE PICARD, FREDERIC MERLO.

PHOTOS/ILLUSTRATIONS FREDERIC MERLO
IMPRESSION ET DIFFUSION PAR NOS SOINS

CONTACT

www.cardaillac.fr -Mairie de Cardaillac - 4 Rue du 11 mai 1944 - 46100 CARDAILLAC

Tel : 05 65 40 14 32 - e-mail : mairie@cardaillac.fr

